

## ARRÊTÉ N° 2025\_166

### PORTANT EXTENSION DE 5 PLACES DE LA SECTION D'ADAPTATION SPÉCIALISÉE, SISE 10 RUE NICOLAS ROBERT À AULNAY-SOUS-BOIS (93600), GÉRÉE PAR L'ASSOCIATION LA VOIX DU DEVENIR

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services ;

Vu le schéma départemental autonomie et inclusion 2019-2024 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région d'Île-de-France n°80-454 en date du 18 juillet 1980 autorisant la création d'une section Centre d'Aide par le Travail de 20 places et une section d'adaptation spécialisée de 15 places ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°2017-059 du 07 mars 2017 portant renouvellement de l'autorisation de la Section d'adaptation spécialisée sise 10 rue Nicolas Robert à Aulnay-sous-bois gérée par l'Association pour la gestion des établissements Toulouse Lautrec (AGESTL) ;

Vu le procès-verbal de l'association AGESTL en date du 26 juin 2023, modifiant le nom de l'association, désormais dénommée « La Voix du Devenir » ;

Vu les statuts de l'association la Voix du devenir signés le 26 juin 2023 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens portant sur les années 2024 à 2028 ;

Considérant que le projet répond à un besoin de développement de l'offre médico-sociale identifié sur le département de la Seine-Saint-Denis pour les personnes concernées par une déficience intellectuelle ;

Considérant qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** - L'autorisation visant à l'extension de capacité de 5 places de la section d'adaptation spécialisée Toulouse Lautrec située rue Nicolas Robert à Aulnay-sous-Bois (93600) destinée à accompagner des adultes déficients intellectuels est accordée à l'association La Voix du devenir.

**ARTICLE 2.** - La capacité totale de cet établissement est dorénavant de 30 places.

**ARTICLE 3.** - 8 places sont requalifiées afin d'assurer un accompagnement spécifique de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

**ARTICLE 4.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 5.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le